

Nouveau paradigme sur les marchés : quelles stratégies pour les assureurs ?



Rémi Lamaud
Expert solutions assurantielles
Ostrum Asset Management

Quand les impératifs réglementaires auxquels sont soumis les assureurs se conjuguent à un marché volatil et à un contexte de remontée des taux, cela n'est pas sans conséquence sur leur stratégie d'investissement. S'il n'existe pas de réponse unique face à ces nouvelles conditions de marché, celles-ci leur imposent néanmoins de questionner l'allocation de leurs portefeuilles pour répondre aux objectifs comptables, d'adossement actif-passif, d'investissement socialement responsable ESG propres à chaque assureur, explique Rémi Lamaud, expert solutions, direction gestion assurantielle et solutions ALM chez Ostrum AM.

A quelles évolutions réglementaires majeures touchant les assureurs les gérants d'actifs doivent-ils s'adapter ?

Les normes comptables des assureurs ont beaucoup évolué ces dernières années. Elles basculent d'une prise en compte de la valeur historique des actions et en coût amorti pour les obligations, à une intégration toujours plus importante de leur valeur de marché. Cela a commencé avec Solvabilité 2 et cela se poursuit avec la norme comptable internationale IFRS 9, qui succède à IAS 39. Cela rend les bilans beaucoup plus sensibles aux chocs de marché, ce qui implique de prendre en compte la volatilité embarquée des actifs. Au-delà de ce basculement majeur, il est aussi capital de comprendre que les assureurs font face à un environnement multi référentiel : le référentiel comptable français, le référentiel réglementaire Solvabilité 2, le référentiel comptable international IFRS 9.

Quelles conséquences sur la gestion d'actifs ?

Nous sommes, plus que jamais, dans une gestion d'actifs multidimensionnelle, qui doit conjuguer notre appréciation des marchés financiers avec des impératifs réglementaires. Solvabilité 2 impose un montant plus important de capital réglementaire aux assureurs lorsqu'ils intègrent des actifs plus risqués dans leur allocation, tandis que les normes internationales imposent plus de volatilité dans le compte de résultat ou des fonds propres. Chaque décision d'investissement doit donc prendre en compte ces trois types d'objectifs. Cela nous a conduits à bâtir notre propre plateforme assurantielle PASS, qui permet de gérer ces différentes dimensions au sein d'un seul outil propriétaire.

Cette complexité a-t-elle détourné les assureurs des marchés plus volatils comme les actions ?

Elle impose une expertise de gestion technique et très fine et des outils d'analyse et de simulation très performants : les solutions d'investissement sont de plus en plus complexes et doivent être adaptées au profil et aux objectifs de chaque assureur. Il n'existe pas de portefeuille idéal : un assureur vie et un autre IARD n'auront pas les mêmes impératifs en termes d'horizon de placement, par exemple.

Chez Ostrum AM, nous avons développé une grande proximité avec chacun de nos clients assureurs pour intégrer précisément l'ensemble de ces objectifs – comptables, financiers, réglementaires, ESG – et les

traduire en opportunités d'investissements. Les assureurs n'ont pas tourné le dos aux actions, notamment à cause de leurs performances et des dividendes, mais il est vrai qu'avec les évolutions comptables, la volatilité des marchés conduit à des réallocations d'actifs au sein des portefeuilles.

Quelles solutions leur apporter face à la volatilité des actions et à la remontée des taux ?

Nous sommes attentifs au mouvement entamé de remontée des taux, à son rythme, à son ampleur face à la progression de l'inflation, et étudions différents scénarios de marché. Nous mettons ensuite en place des stratégies de couverture ou de sécurisation, en fonction de la priorité donnée aux objectifs comptables, réglementaires ou financiers de chaque institutionnel. De plus, nous proposons des solutions spécifiques qui visent, par exemple, à contrôler la volatilité des portefeuilles et à augmenter leur résistance aux chocs potentiels de marché. Tout ceci permet aux assureurs de faire évoluer le poids de leurs poches actions et obligations, ainsi que leur allocation au sein de chacune d'elles.

Quels changements pourraient désormais impacter la gestion des portefeuilles des assureurs ?

Le plus important est la mise en application conjointe des normes IFRS 9 et IFRS 17, dès l'année prochaine, qui va conduire à une nouvelle manière d'enregistrer comptablement les actifs et les passifs. Parmi les points majeurs : la plus grande part d'actifs enregistrés en valeur de marché (aussi bien pour les actions que pour les obligations non classiques). L'autre évolution qui touche l'allocation et les processus de gestion, c'est la prise en compte de l'ISR et de ses multiples normes et référentiels. Enfin, sous Solvabilité 2, le mécanisme d'ajustement symétrique va être élargi, rendant pour les actions l'impact des chocs réglementaires plus grand encore. Autant d'éléments dont nous évaluons déjà les conséquences avec les assureurs.

Article publié dans Option Finance, mai 2022

Mentions légales

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la section de documentation légale du site web (im.natixis.com/intl/intl-fund-documents)

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis investment managers peut décider de cesser la commercialisation de ce fonds conformément à la législation applicable



www.ostrum.com